



Informations communales

Avril 2026



Assemblée de la Commune ecclésiastique

Cette assemblée aura lieu le **mercredi 20 mai 2026 à 20h15** à la maison de paroisse de Cornol. L'ordre du jour vous parviendra dans le prochain bulletin d'informations communales.

Assemblée communale ordinaire

Nous vous informons que l'assemblée communale des comptes se déroulera le **jeudi 28 mai 2026 à 20h15**. L'ordre du jour vous parviendra par la suite.

Fête des mères

A l'occasion de la fête des mères, le **samedi 9 mai**, la Fanfare l'Ancienne jouera pour les mamans, à qui elle souhaite une fête resplendissante !

10h00 : Chemin de la Pran / Route d'Alle

10h25 : Rue du Breuil

10h50 : Chemin des Quoires

11h15 : Champ des Rochets

11h40 : Sous la Roche Bourquin

(les heures sont approximatives, le plan se trouve sur notre site internet)

Plantations des fleurs du village

Dans le cadre de « Cornol bouge ! », la population est invitée à participer à la plantation des fleurs du village qui se déroulera le **samedi 9 mai 2026 à 10h00** à l'ancien hangar des pompiers (près de la déchetterie). Un apéritif sera servi aux participants. **Pour des raisons d'organisation, prière de vous inscrire par mail (info@cornol.ch) ou par téléphone (032 462 25 88) jusqu'au 4 mai prochain.**

Future crèche

Le permis de construire est déposé. Nous ne connaissons pas la date exacte d'ouverture de la structure mais les inscriptions sont ouvertes. Mme Lucie Ramseyer, directrice de l'unité d'accueil « La Cornoline », est à votre disposition. <https://lacornoline.ch/>

Inauguration de la place de jeux

Vous pouvez déjà noter que l'inauguration de la place de jeux aura lieu le **30 mai 2026 à 11h00**. Plus d'informations paraîtront dans les informations communales du mois prochain.

Manifestations

- * Activités gratuites proposées dans le cadre de « Cornol bouge - Duel intercommunal Coop ! » du **1^{er} mai au 1^{er} juin 2026**. Le programme complet vous parviendra et paraîtra sur le site internet de la commune.
 - * Le concert annuel de la Fanfare de la Police se déroulera le **samedi 25 avril 2026**, à la halle de gymnastique de Cornol, à **20h00**. Restauration dès 19h00.
 - * Le Groupe jeunesse de Cornol et de la Baroche et le FC Ajoie-Monterri organisent la fête du travail le **jeudi 30 avril 2026, dès 21h00**, au terrain de football de Cornol. Entrée gratuite.
 - * Le concert annuel de l'ECFAC aura lieu le **dimanche 3 mai 2026**, à la halle de gymnastique de Cornol, à **16h00**. Prestations des minis et des maxis cadets sous la direction d'Emile Sanglard avec la participation du groupe Jeunesse Music'Alle. Restauration chaude après le concert.
- * Fête du village les **5, 6 et 7 juin 2026**.

Remplissage et vidage des piscines

Nous vous rappelons qu'il est interdit de remplir les piscines au moyen des hydrantes communales et qu'il est obligatoire de les vider à travers les canalisations. Pour toute question ou demande, prière de s'adresser au préalable au bureau communal.

A louer

La Fondation La Valletaine met en location : deux appartements de 2.5 pièces, situés à la Route des Rangiers 7a, pour le prix de Fr. 880.00, charges comprises. Entrée de suite ou à convenir. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat communal au 032 462 25 88.

Déchetterie communale

Nous vous informons que suite à des abus et des incivilités, en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie, seuls les petits hublots de la benne alu/fer seront accessibles. Nous comptons sur la population pour trier au mieux ses déchets pour éviter ce genre de mesures.

De plus, une fois par mois, les voyers seront présents à la déchetterie communale pour effectuer des contrôles et guider les citoyens dans le tri de leurs déchets.

Propreté du village

Les rues du village et les chemins du remaniement doivent rester propres. Nous vous prions de ne pas jeter vos détritiques (mégots de cigarette, emballages, tickets, etc.) sur la voie publique et de ramasser les crottes de votre animal. Toute personne prise sur le fait sera amendée.





TEXAID

Il a été collecté, en 2025, à Cornol, **3'375 kg** de textile dans les bennes prévues à cet effet.

Les chiffres précédents :

2024 : 2'699 kg
2023 : 2'594 kg
2022 : 2'485 kg



« Cornol bouge - Duel intercommunal Coop ! » du 1^{er} au 31 mai 2026

Du 1^{er} au 31 mai, enregistrez vos minutes de mouvement individuelles via votre compte personnel et faites ainsi grimper le compteur de Cornol. Que ce soit en se promenant, à vélo, en randonnée, en jouant au tennis ou au football, les minutes de mouvement peuvent être saisies directement dans l'application. Le fonctionnement est très simple :

- Téléchargez l'application "Duel intercommunal" (gratuite)

ou inscrivez-vous directement sur le site internet www.duelintercommunalcoop.ch en cliquant sur login

- Créez un compte d'utilisateur et sélectionnez « Cornol »

- Saisissez dans votre compte toutes les minutes faites lors d'activité sportive durant le mois de mai.

Le système permet également de créer des duels et de défier sa famille, amis ou collègues... qui de vous fera le plus de minutes de mouvement dans le temps donné ?



Carnaval des enfants

Nous remercions vivement les personnes qui ont fait des pâtisseries pour Carnaval et toutes celles qui ont donné un coup de main lors de ce bel après-midi festif. Les personnes qui souhaitent faire des commentaires constructifs et des suggestions pour les futures éditions peuvent le faire par message à M. Isaac Oberli au 079 744 05 21.

Place de jeux

La place de jeux est ouverte depuis le 2 avril dernier et nous constatons déjà des déprédations ! Nous vous prions de respecter le règlement présent sur place. **Les rollers, skates, trottinettes, vélos et tout autre véhicule sont interdits sur l'aire de jeux. Il est également interdit de fumer sur le site et l'utilisation de la place est autorisée de 8h00 à 20h00.**

Jours fériés

Nous nous permettons de vous rappeler le nécessaire concernant le repos dominical (Loi sur les jours fériés officiels et le repos dominical RSJU 555.1, Ordonnance sur l'application du repos dominical RSJU 555.11 et Règlement communal de police locale de Cornol).

- * Jours fériés officiels : les dimanches ; Nouvel-An, le 2 janvier, Vendredi saint, Pâques, le lundi de Pâques, le 1^{er} mai, l'Ascension, la Pentecôte, le lundi de Pentecôte, la Fête-Dieu, le 23 juin, le 1^{er} août, l'Assomption, la Toussaint et Noël.
- * Sont réputés jours fériés officiels assimilés au dimanche : Nouvel-An, Vendredi saint, le lundi de Pâques, **le 1^{er} mai**, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, la Fête-Dieu, le 1^{er} août et Noël.
- * **Pendant les jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à un travail ou à une occupation qui cause du bruit ou qui trouble sérieusement la paix dominicale, de quelque façon que ce soit.**
- * Sont réservés les travaux nécessaires à écarter des dangers sérieux, les travaux agricoles urgents et indispensables, les manifestations sportives et culturelles, les manifestations, événements et pratiques traditionnels.
- * Sont réservés également les activités et établissements soumis à la législation spéciale, notamment sur les activités économiques, les auberges, les spectacles et les divertissements ainsi que les jeux d'argent.
- * Pendant les jours fériés officiels, il est interdit d'occuper du personnel, sauf si l'entreprise n'est pas soumise à la législation fédérale sur le travail, si elle appartient à une catégorie soustraite par cette législation à l'interdiction de travailler le dimanche ou si une autorisation de travailler le dimanche a été accordée en vertu de cette législation.
- * Pendant les jours fériés officiels, le colportage, la vente ambulante, la vente de bétail sur la place publique et l'exploitation des stations de lavage de véhicules sont interdits.
- * **L'utilisation des tondeuses à gazon, à moteur à explosion, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, ainsi que les autres jours entre 12 heures et 13 heures et de 20 heures à 7 heures.**

